



Collectif anti-OGM 31

à Mme Nathalie Homobono, directrice de la DGCCRF,

Madame la directrice,

Les demandes formulées auprès de petits maraîchers par vos contrôleurs sur le marché de Lavelanet au cours du mois de mai ont provoqué beaucoup d'émoi, autant au sein de la profession agricole que parmi les consommateurs et citoyens attachés à la défense de la biodiversité et à la qualité de la nourriture disponible. Nos organisations sont venues transmettre ces inquiétudes auprès de vos services d'abord à Toulouse le 4 juin, puis à Paris le 2 juillet.

Nous sommes très attachés à vos missions de protection des consommateurs, de défense de la qualité sanitaire des produits mis en marché et de lutte contre les fraudes, ainsi qu'aux contrôles de la chaîne alimentaire qu'elles nécessitent. C'est parce que nous souhaitons qu'elles puissent se dérouler le plus efficacement possible que nous avons décidé de vous alerter sur certaines anomalies qui remettent en cause l'indispensable confiance des professionnels et du public en vos services.

Il est normal qu'un professionnel qui offre des produits sur le marché s'enregistre afin d'être connu de vos services. Il est surprenant que les agriculteurs, déjà enregistrés à ce titre, soient contraints de s'enregistrer une deuxième fois lorsqu'ils vendent accessoirement quelques plants de légumes.

Il nous paraît par contre tout à fait anormal :

- que ces mêmes agriculteurs et les professionnels des semences soient contraints d'adhérer à une organisation professionnelle, en l'occurrence le Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants (GNIS), et que vos services menacent ces professionnels d'une amende de 450 € s'ils n'acceptent pas cette adhésion. Une telle obligation d'adhésion est totalement contraire à la liberté d'association qui est un des fondements des droits humains. Elle est d'autant plus choquante lorsqu'on sait que le GNIS, auquel ces agriculteurs et les artisans semenciers sont contraints d'adhérer, ne défend pas leurs intérêts, mais au contraire s'oppose par tous les moyens à leur droit de ressemer et d'échanger le grain issus de leur propre récolte, de trouver sur le marché ou de diffuser une grande diversité de semences et de plants, et par voie de conséquence d'offrir cette diversité aux consommateurs qui la réclament,

- que des employés du GNIS, dont le Conseil d'Administration est composé essentiellement de représentants des plus grosses entreprises semencières françaises, participent directement au contrôle des activités de mise en marché des concurrents de leurs employeurs, qu'ils s'agisse d'agriculteurs ou de petits semenciers,

- que le SOC, qui contrôle les professionnels de la production des semences et plants

mis en marché, soit un simple service du GNIS. Les courriers du SOC sont par exemple toujours à en-tête du GNIS. Il est donc difficile pour les entreprises qui les reçoivent de savoir exactement si les demandes qui leurs sont faites émanent du SOC dans le cadre de la mission de service public qui lui a été confiée, ou du GNIS dans le cadre de ses activités privées auxquelles elles n'ont aucune obligation de se soumettre.

Cette situation génère un risque inacceptable de conflits d'intérêt qui remet en cause la sérénité nécessaire au travail de vos propres contrôleurs.

Enfin, il est pour nous regrettable que des petits maraîchers soient menacés de poursuites pour vente de plants de légume de variétés non inscrites au catalogue, au moment même où la Commission européenne propose de supprimer cette obligation pour les petits opérateurs (micro-entreprises) parce qu'elle entraîne une trop dangereuse érosion de la biodiversité cultivée. Nous ne saurions certes nous opposer à un simple rappel de l'existence d'une réglementation, fut-elle en voie de disparition. Mais, alors que l'absence d'inscription de ces plants au catalogue ne génère aucun risque sanitaire, environnemental ou de tromperie du consommateur, nous sommes particulièrement choqués lorsque ce rappel s'accompagne de menaces d'amendes importantes en cas d'absence d'une régularisation impossible et bientôt inutile.

Nous restons à votre disposition pour collaborer au mieux avec vos services afin d'éviter les incompréhensions, de corriger de telles anomalies et de permettre ainsi que leur travail se déroule dans un climat plus serein,

Dans l'attente de vos réponses à nos inquiétudes, nous vous prions, Madame Homobono, de recevoir nos salutations les meilleures

Patrick de Kochko : [patrick@semencespaysannes.org](mailto:patrick@semencespaysannes.org)

Guy Kastler : [guy.kastler@wanadoo.fr](mailto:guy.kastler@wanadoo.fr)

Philippe Catinaud : [ph.catinaud@wanadoo.fr](mailto:ph.catinaud@wanadoo.fr)

Michel Metz : [michel.metz5@gmail.com](mailto:michel.metz5@gmail.com)

Réseau Semences Paysannes – 3 avenue de la Gare 47190 AIGUILLON – 05 53 84 44 05